

Lettre d'informations municipales



La Mairie vous accueille

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
Fermée le mercredi

33, rue de la Mairie
33180 SAINT-ESTÈPHE
Tél : 05 56 59 35 93
Fax : 05 56 59 39 18

Mail :
mairie@mairie-saint-estephe.fr
Site :
www.mairie-saint-estephe.fr

Saint-Estèphe
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Lettre d'informations
municipales
MARS 2019

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Madame Michelle Sainttout
Mairie de Saint-Estèphe

Crédits photos :
Mairie de Saint-Estèphe
Textes : Mairie et Eric Mestressat
des services techniques
de Saint-Estèphe.
www.lateliergraphique.com
Ne pas jeter sur la voie publique.



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.

10-31-3358

pefc-france.org

Cher(e)s administré(e)s

Le beau temps exceptionnel de février fait exploser la nature. Et c'est principalement de nature que cette feuille d'informations va vous entretenir. La commune de Saint-Estèphe a choisi de favoriser la biodiversité, un retour à la nature. Cela entraîne des changements de pratique, des expériences. Et nous vous proposons de tester ensemble cette envie de nature. Vous trouverez accroché à cette feuille d'informations un petit sachet de graines de jachère fleurie. Libre à vous de faire un pied de mur comme nous le ferons le long du mur du cimetière, un petit coin fleuri dans votre jardin comme nous le ferons sur l'espace vert à Leysac. A vos graines et bon printemps !

Le Maire,
Michelle Sainttout

Saint-Estèphe

Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

Entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible !

La gestion différenciée (GD) est **une approche raisonnée de la gestion des espaces verts**. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation...

La gestion différenciée permet de **diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de pesticides** :

- en mettant en place des méthodes pour prévenir les besoins en désherbage (paillage, engazonnement...),
- en ayant recours à des techniques alternatives (désherbage mécanique, thermique ou manuel),
- en apprenant à accueillir et à accepter la végétation spontanée en certains lieux.

Afin de limiter le désherbage mécanique, tout en assurant une visibilité des panneaux de signalisation routière, des plaques anti-herbe vont être installées à leurs pieds.

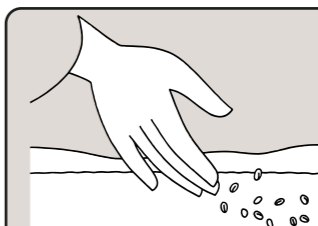
Flyer distribué dans votre boîte aux lettres



Végétaliser et enherber au lieu de désherber : agissez pour la biodiversité !

Plutôt que désherber, on peut favoriser la présence de la végétation, là où elle veut pousser. Il est possible d'embellir vos espaces par du fleurissement.

La municipalité a décidé de vous associer, habitant(e)s de Saint-Estèphe, au fleurissement de la commune. Elle propose donc de semer ce sachet de semences permettant la mise en place de prairie fleurie ou de fleurissement de pieds de mur.



Sachet de graines
Papier 100% recyclé
Impression avec des encres végétales
Sachet biodégradable et biocompostable

Avant de semer, enlevez les mauvaises herbes présentes, puis, grattez la terre. Ouvrez et videz le sachet de graines dans la paume de la main et disposez les graines sur la terre. Enfin, tassez avec le dos du râteau pour recouvrir les graines d'une très fine couche de terre et arrosez si besoin jusqu'à la levée des graines.

Et si on s'offrait des fleurs ?



Pour la jachère fleurie, des mélanges variés

Les jachères et les prairies fleuries sont **des mélanges de graines à semer**, composés de plusieurs espèces de fleurs annuelles, bisannuelles ou vivaces (cosmos, coquelicots, coréopsis, lin, rudbeckia, centaurée... la liste est longue). A condition d'avoir sélectionné une composition adaptée à son jardin (sec, humide, ombragé...) et à l'usage que l'on souhaite en faire (pied de mur, rocailles, attraction des insectes auxiliaires...), ces fleurs plus ou moins sauvages, sont généralement faciles à cultiver. Elles sont peu exigeantes et ne nécessitent quasiment pas d'entretien, si ce n'est un fauchage annuel en fin d'automne et un peu d'arrosage en période de sécheresse. Leur besoin en eau quoiqu'il arrive se révèle nettement moins important qu'un gazon traditionnel. Une fois installées, les fleurs occupent le sol de manière pérenne étant donné que les vivaces repartent chaque année et

que les annuelles et les bisannuelles se ressèment naturellement. Pour cela, il faut impérativement attendre que les dernières fleurs soient montées en graines et totalement fanées avant de les couper et de les laisser se décomposer sur le sol. Pour obtenir un rendu propre, faites d'abord un fauchage (manuel ou à la débroussailleuse en fonction de la surface) puis passez la tondeuse sans le bac de ramassage pour hacher les tiges et laisser les résidus sur le sol qui vont les protéger avant de se décomposer en créant de l'humus.

La jachère fleurie, un bouquet d'avantages

Une jachère fleurie permet d'embellir facilement un massif ou un parterre, quelle que soit sa taille, en générant une floraison variée et longue grâce à la multitude des espèces qui la composent. Si le mélange est judicieusement choisi, une profusion de fleurs se succède de mars à octobre sans discontinuité. Elles vont attirer en masse les insectes pollinisateurs et offrir un abri de choix pour la faune auxiliaire. Cette biodiversité garantit au jardinier une meilleure pollinisation des fleurs potagères ou fruitières, et une régulation naturelle des ravageurs par la présence d'insectes prédateurs. D'autre part, la densité des plantes empêche l'installation des mauvaises herbes ce qui en minimise l'entretien général. Et quand bien même, si certaines apparaissent, noyées dans la masse végétale on ne les distinguerait guère. Quant à installer une prairie dans les parties les moins fréquentées d'une pelouse, c'est une option gagnante, car elles permettent de réduire les surfaces à tondre et de diminuer les besoins en arrosage. Certains jardiniers vont même jusqu'à étendre les jachères sur toute la pelouse et à ne tondre que les zones à vivre (étendage, terrain de jeu...) et les cheminements qui les relient. C'est aussi une manière de végétaliser à peu de frais des parties difficiles à aménager, comme les talus, les pieds de murs...

La fauche tardive, et si on essayait pour voir ?

Le fauchage intensif entraîne l'érosion des sols, l'appauvrissement de la biodiversité locale et la disparition de nombreuses espèces. Les bords de route constituent de véritables refuges écologiques, permettant aux espèces animales et végétales présentes de se déplacer, se nourrir, se reproduire. En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve leurs habitats. Les usagers peuvent donc être surpris par la hauteur de la végétation et croire à un manque d'entretien.

L'image d'une « route propre » ne doit pas être synonyme de végétation rasée.

La commune de Saint-Estèphe aménage et entretient plus de 80 km de routes et chemins, bordées d'accotements, de fossés et de talus.

Pour assurer la sécurité des usagers tout en préservant la faune et la flore de ces milieux, la commune s'est engagée dans une démarche de fauchage raisonné.

Le fauchage raisonné, c'est quoi ?

Le fauchage raisonné est une méthode novatrice d'entretien des bords de route qui permet de répondre aux besoins des usagers et d'entretenir le domaine public, tout en respectant la biodiversité des milieux. Elle permet également de réduire les consommations de carburant et de limiter la casse du matériel.

Il consiste à :

- relever la hauteur de fauche,
- limiter la largeur de coupe aux bordures de chaussées,
- repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre à la biodiversité de s'épanouir dans le temps et l'espace.

Un fauchage + économique

Le fauchage trop bas induit une usure plus forte des coupeaux de fauchage, des risques de casse du matériel et une surconsommation de carburant inutile.

C'est pour l'ensemble de ces bonnes raisons, que l'année 2019, sera un tournant dans la gestion de notre espace commun, et verra la mise en place de ce programme, **avec une campagne de fauche choisie (carrefours, fossés prioritaires, sécurisation...)**. Dès le début septembre, des moyens importants seront mis en place pour permettre le nettoyage général de nos bords de routes, chemins et fossés, sur une période d'environ un mois.



Le saviez-vous ?

- une économie de carburant de 50%
- une durée de vie des coupeaux multipliée par 3 à 4



Les espaces publics concernés

Cimetière neuf : enherbement des zones de passage et jachère fleurie sur route des Anguilles.



Exemples d'enherbement et cimetière paysager à Barbaste et à Labège



Stades : enherbement d'une zone de 825 m² actuellement en gravier entre les 2 stades.



Cour d'école : retrait des graviers et enherbement.



Leyssac : création d'un espace vert public.



L'AGENDA

- **23 mars**
Repas dansant FNACA
- **24 mars** thé dansant du Comité des Fêtes
- **26 mars** à 19h
réunion publique
Participation Citoyenne
- **6 avril**
Loto des Cabaniers
- **13 avril** à 15h à l'église
concert STABAT MATER
DE PERGOLESE
- **4 mai**
Soirée Cabaret
- **8 mai** Cérémonie
Armistice 8 mai 1945
- **17 mai**
Fête des accueils
périscolaires

Ouverture du Cabinet d'Ostéopathie et d'Hypnose du Médoc

Cécile LARIBE et Roxane BASTIDE, sont deux sœurs diplômées en Ostéopathie et en Hypnose Ericksonienne.

Depuis quelques mois ont ouvert un cabinet à Saint-Estèphe **dans les locaux de l'ancien cabinet médical**, que certains d'entre vous ont déjà testé.

Le Cabinet d'Ostéopathie et d'Hypnose du Médoc comporte un secrétariat pour toute demande d'information ou la prise de rendez-vous par téléphone au **06 37 24 62 20** ou **directement en ligne sur le site Doctolib**. Le cabinet possède également une page Facebook « Hypnose Ericksonienne et Ostéopathie du Médoc », ainsi qu'un site internet : www.osteopathe-hypnose-medoc.fr

L'ostéopathie et l'hypnose font partie des médecines alternatives et à ce titre les séances sont remboursées par de nombreuses mutuelles, renseignez-vous auprès de la vôtre.

Les consultations durent en moyenne une heure et il est conseillé dans la mesure du possible, de prévoir ensuite une période de calme sans stress ni effort physique.



D